



pro enfance réunit les acteurs
romands de l'accueil de l'enfance
et les représente au plan national

Concept modélisation cofinancement accueil de l'enfance

Fil conducteur

- Pro Enfance défend un accueil de jour des enfants dès la fin du congé-maternité jusqu'à la fin de la scolarité primaire (8P) qu'il soit collectif ou familial.
- Pro Enfance défend un accueil de qualité tant au niveau des infrastructures que de la formation des professionnelles.
- Pro Enfance vise comme but que chaque enfant puisse, si la famille le demande, bénéficier d'un accueil de qualité et adapté à ses besoins

Constats

- La Confédération impulse un soutien aux familles par l'article 116 de la CF. Actuellement ce soutien aux familles est le suivant :
 - ❑ des déductions sur l'IFD (impôt fédéral direct)
 - ❑ l'assurance-maternité
 - ❑ une aide au démarrage pour les places nouvellement créées
-> janvier 2023
 - ❑ un soutien financier pour augmenter les subventions cantonales et communales -> juin 2023
 - ❑ une aide pour des projets améliorant l'offre d'accueil -> juin 2023
 - ❑ Elle peut légiférer sur les allocations familiales et gérer une caisse fédérale de compensation en matière d'allocations familiales (si les cantons ne le font pas)

Rappel

- En juin 2012, le CN adoptait par 129 voix contre 57 (+ 2 abst.) et le CE par 28 voix contre 12 (+ 1 abst.) un nouvel article constitutionnel:
- Art 115a)
- La Confédération et les cantons encouragent les mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité lucrative ou une formation. Les cantons pourvoient en particulier à une offre appropriée de structures de jour extrafamiliales et parascolaires.
- Si les efforts de cantons ou de tiers ne suffisent pas, la Confédération fixe les principes applicables à la promotion des mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité lucrative ou une formation.

Résultats

La votation a eu lieu en mars 2013

Le peuple a largement accepté ce nouvel article constitutionnel par 54,35% des voix mais les cantons le refusaient (11 cantons et 4 demi-cantons)

Résultat : refus

Analyse et propositions pour la table ronde du 15.11

A affiner avec le Comité (processus de discussion)

1^{ère} proposition à discuter:

Au vu des enjeux actuels, Pro Enfance demande que le soutien financier de la Confédération à l'accueil de jour se concentre dans un premier temps sur l'accueil préscolaire (0 – 4 ans)

Analyse et propositions pour la table ronde du 15.11

A affiner avec le Comité (processus de discussion)

2^{ème} proposition à discuter:

La Confédération soutient financièrement l'accueil de jour préscolaire à hauteur de CHF 1.- par heure et par place offerte.

Il s'agirait de définir ce qu'est une place offerte, et donc financée, et d'obliger tous les cantons d'avoir une procédure d'autorisation et de surveillance adéquate. Ceci sans surcharge administrative.

Analyse et propositions pour la table ronde du 15.11

A affiner avec le Comité (processus de discussion)

Exemple:

Structure XXI propose 44 places préscolaires, elles sont financées pour une ouverture de 12 heures par jour et 225 jours par année. Apport de la Confédération par année et sur le long terme: $44 * 12 * 225 =$ **CHF 118'800.-**

Structure XXII propose 10 places préscolaires de halte-jeux (éducation précoce) financées pour une ouverture de 15 heures par semaine et 38 semaines par année. Apport de la Confédération par année et sur le long terme: $10 * 15 * 38 =$ **CHF 5'700.-**